

FICHE DE CONTROLE DES ASSU (CATEGORIE A – TYPE B)

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

DATE CONTRÔLE :	
ENTREPRISE :	
MARQUE DU VEHICULE :	
IMMATRICULATION :	
OBSERVATION :	CONFORME / NON CONFORME

Fixé par l'arrêté du 10 février 2009 modifié fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectées aux transports sanitaires terrestres.

DOCUMENTS NECESSAIRES AU CONTROLE DU VEHICULE

DOCUMENTS	OUI / NON
Demande écrite du transporteur	
Certificat d'immatriculation du véhicule	
Attestation du contrôle du SAMU	
Certificat de conformité de l'UTAC selon les caractéristiques de la Norme NF EN 1789 et du guide d'application GA64-022	

CONDITIONS PARTICULIERES EXIGEEES DES VEHICULES

CARACTERISTIQUES	OUI / NON
Carrosserie extérieure blanche	
Véhicule Automateur Spécialisé (Genre : VASP) et carrosserie Ambulance	
Muni de feux, dispositifs de signalisation complémentaire et avertisseurs spéciaux (3 tons) prévus aux articles R.313-27, R.313-31 et R.313-34 du Code de la Route	
Equipé conformément au 6.5 de la norme NF EN 1789 « véhicules de transports sanitaires et leurs équipement – Ambulances routières »	
Véhicule réservé au transport <u>d'une seule personne</u> en position allongée ou demi-assise	

MENTIONS APOSEES SUR LE VEHICULE

CARACTERISTIQUES	OUI / NON
INSIGNE DISTINCTIF	
Insigne distinctif (croix bleue régulière à six branches, l'une étant dans le sens vertical dans un cercle théorique de 0,2m minimum et 0,25m maximum)	
Insigne distinctif apposé de manière inamovible sur le capot et les portes avant du véhicule ; il peut aussi figurer sur la partie arrière de la carrosserie	
IDENTIFICATION DU TITULAIRE DE L'AGREMENT	
Nom commercial ou dénomination de la personne physique ou morale titulaire de l'agrément posé de manière visible (caractères de couleur bleue uniforme sur la carrosserie ou blanche sur les vitrages + HT de 0,15m)	
Possible d'inscrire en caractères à dominante bleue l'adresse de l'établissement du véhicule et le n° de téléphone	
AUTRES MENTIONS	
Autres mentions n'affectant pas (par la dimension ou le nombre) la dominante blanche de la carrosserie et la dominante bleue des mentions : <ul style="list-style-type: none"> - Appellations : 3 maximum, mentionnées au plus une fois chacune sur chaque face du véhicule - Inscriptions : caractères inférieurs à 0,15m - Emblèmes : dimension inférieure à l'insigne distinctif 	

EQUIPEMENT OBLIGATOIRE DU VEHICULE

TYPES D'EQUIPEMENTS	OUI / NON
Tarifs sont affichés dans la cellule	
Equipements de relevage et de brancardage du patient (Norme EN 1865)	
1 brancard principal / Support brancard	
1 portoir de type cuillère	
1 matelas à dépression	
1 dispositif de transport du patient en position assise (chaise portoir)	
Equipements d'immobilisation	
Lot pour les fractures	
Lot de colliers cervicaux (immobilisation du rachis cervical)	

Equipements de ventilation / respiration	
Oxygène portable (capacité minimum totale de 2000L) : conditions normales de température et de pression, détendeur, débitre avec robinet permettant un débit d'eau moins 15L/min, raccord rapide optionnel (Norme EN 737-1 : 1998)	
Insufflateurs manuels avec masques et canules pour tous les âges	
Embout de ventilation bouche à masque avec entrée oxygène	
Dispositif portable, manuel, d'aspiration des mucosités (Norme EN ISO 10079-2 : 1999)	
Equipements de diagnostic	
Appareil à tension manuel, taille de serrage 10-66 cm	
1 oxymètre (Norme EN ISO 9919)	
1 stéthoscope	
1 thermomètre (mesures minimales 28°-42°C)	
1 dispositif pour doser le sucre dans le sang	
1 lampe diagnostic	
Médicaments	
2 supports solutés	
Equipements de réanimation	
Défibrillateur avec enregistrement ECG des données patient (Norme EN 60601-2-4)	
Bandages et matériels d'hygiène	
2 matériels de couchage	
1 couverture bactériostatique	
1 matériel pour le traitement des plaies	
1 matériel pour le traitement des brûlures thermiques et chimiques	
1 récipient pour réimplantation permettant de maintenir la température interne à 4°C (+ ou - 2°C) pendant au moins 2h (amputation)	
1 haricot	
1 sac vomitoire	
1 bassin	
1 urinal (pas en verre)	
5 paires de gants chirurgicaux stériles (Norme EN-455-1, -2)	
100 gants non stériles à usage unique (Norme EN-455-1, -2)	
1 matériel d'accouchement d'urgence	
5 sacs poubelle	

1 drap à usage unique pour brancard	
Équipement de protection individuelle (par membre d'équipage)	
Matériel de protection contre l'infection	
2 masques de type FFP2 à usage unique	
Matériel de protection et de sauvetage	
Matériel de nettoyage et de désinfection immédiate du matériel et du personnel	
1 coupe ceinture de sécurité	
1 triangle ou lampe de présignalisation	
1 extincteur (Norme EN 3-7)	
Communication	
Accès au réseau téléphonique public par l'émetteur-récepteur ou par un radiotéléphone mobile	
Communication interne entre le chauffeur et la cellule sanitaire	

CONDITIONS OPTIONNELLES POUR LES VEHICULES EFFECTUANT LE TRANSPORT DE NOUVEAU-NES ET NOURRISSONS

TYPES D'EQUIPEMENTS	OUI / NON
Nacelle et filet de protection	
Couffin et siège auto homologué avec mode de fixation de sécurité conforme à la législation. Fixation double (enfant et nacelle)	
Thermomètre normal et hypothermique (à gallium)	
Bonnet en jersey pour nouveau-né	
Couverture isolante en aluminium (taille nouveau-né et pédiatrique)	
Sac polyéthylène	
Aspirateur électrique autonome avec batteries et réglage de la dépression	
Sondes pédiatriques d'aspiration de différents calibres	
Lunettes à oxygène pour nouveau-né et nourrisson	
Insufflateur manuel pour nouveau-né et nourrisson (BAVU) avec masques et canules de différentes tailles	
Attelles pédiatriques pour membres inférieurs et supérieurs	
Matelas à dépression pédiatrique	